

Les comptes de Limogne

C'est devenu une tradition : chaque année, les pages centrales du Gazouillis présentent les éléments des comptes de la commune publiés par les services fiscaux chargés du suivi de notre gestion. Cette gestion rigoureuse de nos dépenses est analysée de façon détaillée. Du fait des élections municipales, nous avons dû en retarder la publication.

Les réalisations de 2025 concernaient la rénovation et la mise aux normes de sécurité et sanitaires des ateliers municipaux, quelques compléments sur le chantier du pôle santé-habitat, des travaux de voirie, l'amélioration des logements de la gendarmerie etc. La mise en place d'une chicane sur la départementale constitue le premier élément du parcours marchand qui se poursuit en 2026. Les travaux effectués autour du jardin du presbytère sont bien avancés. Le plan de remplacement pluriannuel des 5 chaudières au fioul des bâtiments communaux va devoir s'accélérer suite à la défaillance de la plus ancienne, qui chauffe le gîte et l'école de musique. Le remplacement de la chaudière de l'école est inscrit dans le projet de rénovation thermique de l'école publique des Grèzes. L'Avant-Projet Définitif (ADP) de ce projet de plus de 600 K€ rendu nécessaire par la création de la

5° classe, est terminé.

La consultation des entreprises devrait intervenir avant la fin 2026. Cette opération complexe devra tenir compte de l'activité scolaire et extrascolaire et générer le moins de perturbations possibles pour la vie des enfants.

Le champ photovoltaïque porté par CéléWatt a subi du retard, mais sa réalisation n'est pas bloquée par l'annulation récente du PLUI. Un projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la piscine va démarrer avant la fin de l'année. Cette opération a pour objectif d'auto-consommer toute la production électrique sur les bâtiments communaux et de générer de substantielles économies sur la facture d'électricité.

L'ouverture d'un nouveau service public de création des pièces d'identité a généré une nouvelle charge pour la commune, compensée par une dotation spécifique de l'Etat.

La nouvelle équipe municipale, cohérente et volontaire, a déjà pris ses marques pour déployer le programme ambitieux que nous avons conçu.

Jean Claude Vialette Maire

Le PLUI fait « boum »

Préparé depuis 2020, et officiellement appliqué depuis le 25 janvier 2025, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse à compter du 15 mai 2026. Et maintenant ? la situation diffère selon les communes de la CCPLL.
















- Première conséquence : l'ancien PLU de Limogne s'applique depuis le 16 mai 2026 ; ceci signifie que les anciennes règles sont de nouveau applicables aux décisions d'urbanisme prises depuis cette date. Ce n'est pas pour autant que n'importe quel permis de construire ou de travaux serait admis.
- Deuxième conséquence : la communauté de communes a décidé d'interjeter appel auprès de la cour administrative d'appel de Bordeaux, pour d'une part, demander le maintien de l'application du PLUI en attendant la décision de cette instance et d'autre part, demander l'annulation totale ou à la rigueur, partielle de la décision du T.A. de Toulouse. Pour cette dernière option, la communauté de communes accepterait certaines corrections techniques, à négocier.
- Troisième conséquence : certains projets individuels ou collectifs en cours sont bloqués : c'est le cas de la future zone d'activité économique (ZAE) de Limogne. À titre d'exemple également, cette situation s'applique aussi au crématorium de Montdoumerc. Or, dans les 2 cas, les besoins sont largement exprimés. L'annulation du PLUI pénalise les communes porteuses. C'est aussi le cas des artisans qui ont déposé des demandes d'installation dans la ZAE de Limogne.

.Notons qu'aucun reproche ni contestation émanant du public ou du tribunal, ne concerne notre commune. Les informations sur la nouvelle situation sont accessibles sur le site de la commune, et les élus sont prêts à recevoir les habitants pour leur donner les informations disponibles. La situation est toutefois instable, ce que chacun peut comprendre.

M. Ortalo-Magné adjoint à l'urbanisme



Le nouveau conseil municipal se répartit les responsabilités :

Maire	1 ^{er} adjoint	2 ^{ème} adjoint	3 ^{ème} adjoint	4 ^{ème} adjoint
 Jean-Claude Vialette	 Isabelle Escudier	 Gérard Morel-Bassoul	 Nathalie Destoc	 Michel Ortalo-Magné
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Coordination générale,</i> • <i>Responsable RH,</i> • <i>Etat civil,</i> • <i>Finances</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Affaires scolaires, et périscolaires,</i> • <i>Conseil municipal des jeunes,</i> • <i>Enfance et Jeunesse</i> • <i>Affaires sociales,</i> • <i>Santé, Solidarité, Mobilité,</i> • <i>Lien intergénérationnel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Services techniques,</i> • <i>Bâtiments communaux,</i> • <i>Voirie, Réseaux,</i> • <i>Infrastructures,</i> • <i>Gestion des déchets,</i> • <i>Question animale,</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Evènementiel,</i> • <i>Festivités,</i> • <i>Animations,</i> • <i>Culture,</i> • <i>Tourisme,</i> • <i>Patrimoine,</i> • <i>Communication</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>PLUI,</i> • <i>Gestion des paysages, PNRCQ,</i> • <i>Urbanisme, adressage,</i> • <i>Attractivité,</i> • <i>Emploi, Entreprises, Commerces</i> • <i>Ingénierie financière,</i> • <i>Question agricole</i>
Conseillers				
 Pascal Agulhon	 Michèle Cagnac	 Laure Daillet	 Lola Doitteau	 Yann Dalle
 Corinne Flury	 Serge Renard	 Guillaume Ringoot	 Blandine Romec	 Anthony Singlande

Les représentations

La commune est représentée dans diverses structures autres que la communauté de communes

Organismes	Libellé	Titulaires	Suppléants
SESEL	Syndicat des Eaux du Sud-Est du Lot	Guillaume Ringoot Membre du bureau et Vice-président	Anthony Singlande
SITCOM	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères	Corinne Flury	Pascal Agulhon
SYDED	Référent environnement	Corinne Flury	Lola Doitteau
PNRCQ	Parc Naturel Régional des Causses du Quercy	Michel Ortalo-Magné	Lola Doitteau
Lot Ingénierie	Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot	Pascal Agulhon	
TE46	Fédération Départementale des Energies du Lot	Gérard Morel-Bassoul	
ARS	Référent Moustique Tigre	Laure Daillet	
CIAS	Comité Intercommunal d'Actions Sociales	Blandine Romec	
CorDef	Correspondant Défense	Pascal Agulhon	
SDIS	Correspondant Service Départemental d'Incendie et de Secours	Gérard Morel-Bassoul	
Ecole St Joseph	Ecole St Joseph	Isabelle Escudier	
Ecole de Musique	Ecole de Musique	Serge Renard	
Evêché	Correspondant avec l'évêché	Michèle Cagnac	
CALEOL	Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements	Jean-Claude Vialette	
	Principales représentations spéciales par la CCPLL ou directes		
CDCI	Commission départementale de coopération intercommunale	Jean-Claude Vialette	
CNIS	Comité national d'actions sociales	Isabelle Escudier	
Ecole de musique		Isabelle Escudier	
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural Grand Quercy	Michel Ortalo-Magné Vice-président	
SCoT	Schéma de cohérence Territoriale Cahors et Sud du Lot	Michel Ortalo-Magné	Gérard Morel-Bassoul

Dans un prochain Gazouillis, nous reviendrons sur les répartitions internes au conseil municipal de la commune.

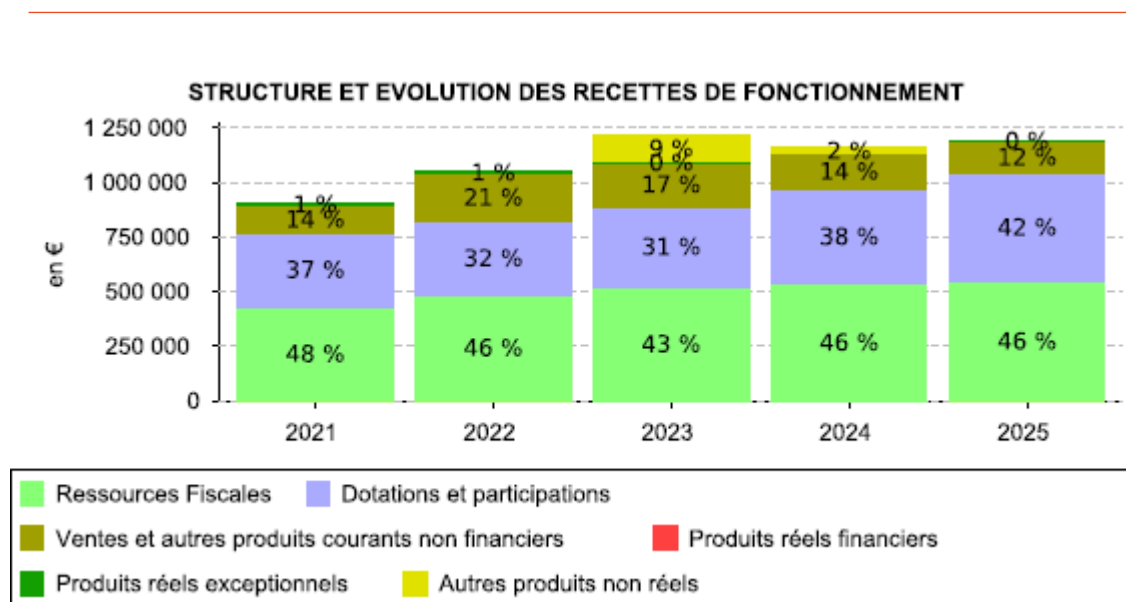
Les comptes de la commune en 2026

Pour la quatrième année consécutive, nous présentons les données tirées d'un document officiel remis par les services fiscaux à chaque commune au moment du vote du budget. Les chiffres doivent être analysés en tenant compte de la strate de population de la commune (856 habitants en 2026) ; ils sont comparés à des communes situées entre 500 et 2000 habitants. Limogne en Quercy se situe en bas de cette strate. Et nous devons rappeler qu'en tant qu'ancien chef lieu de canton, notre commune supporte des charges inhérentes à ce passé, et dont certaines sont compensées par des recettes affectées. Cette particularité peut perturber les comparaisons à l'intérieur de la strate. C'est le cas des charges de personnel, que certains considèrent comme trop élevés par rapport à la population. C'est oublier les réalités de notre commune. Par exemple, la présence d'un EHPAD entraine une activité d'état civil quatre fois supérieure à celle de la tranche de population. La demande des commerces et celle des locaux communautaires entraînent aussi une charge de travail spécifique qu'il faut assumer. Et la commune le fait au service de sa population, mais aussi des usagers voisins. La piscine est le meilleur exemple.

LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

La part des **recettes** fiscales (46%) est inchangée ; les taux décidés par le conseil municipal n'ont pas changé en 2025 ; la part des dotations (42%) augmente, réduisant d'autant la part des recettes locales (remboursements de charges par les communes voisines pour l'école, recettes de loyers et autres recettes de fonctionnement).



Les recettes de l'Etat

La dotation globale de fonctionnement (DGF) suit la population et d'autres critères de telle sorte que nous bénéficions en 2025 de l'évolution positive de la population et de la prise en compte d'autres éléments qui conduisent à une belle augmentation en 2025. Une aide de 17361 € nous a été attribuée par le Parc Naturel des Causses du Quercy au titre de la contribution de la commune à l'action du Parc.

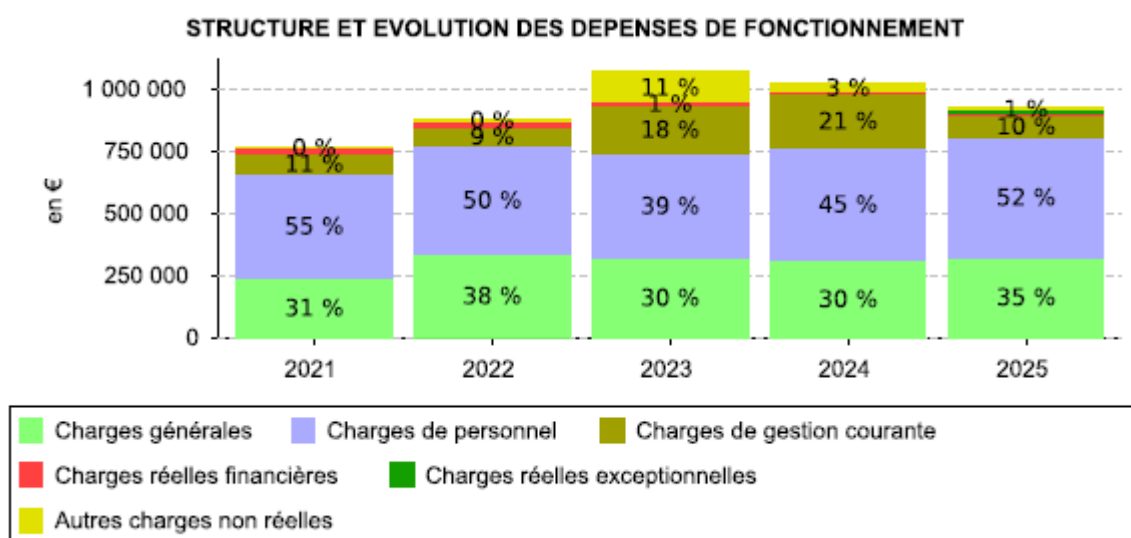
REPERES

2025 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	641	389	557	632
Dotations et participations	584	497	505	391
Ventes et autres produits courants non financiers	170	193	231	208
Produits réels financiers	0	0	0	3
Produits réels exceptionnels	5	5	3	1

Strate de référence : population 852 ; communes de 500 à 2000 habitants

LES DEPENSES de fonctionnement

Les dépenses suivent la même évolution que les recettes, avec un glissement des dépenses en personnel. Réduites en 2023 pour des raisons conjoncturelles, elles sont compensées par une baisse très forte des charges générales due à un moindre recours aux services extérieurs. A noter : les dépenses concernant l'école publique sont compensées en partie par des recettes provenant des communes-environnantes-



REPERES

2025 En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	380	304	336	346
Charges de personnel	563	440	457	400
Charges de gestion courante	107	123	180	188
Charges réelles financières	11	10	21	18
Charges réelles exceptionnelles	10	1	1	1

Strate de référence :

Population : 852

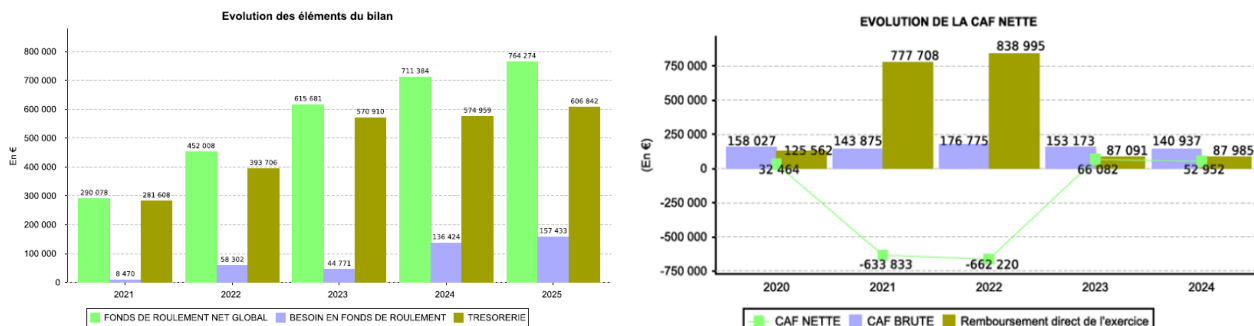
Réaïme fiscal : FPA/FPZ : Communes de 500 à 2 000 habitants

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement					Évolution	
	2021	2022	2023	2024	2025	2024/2025	2021/2025
Charges générales	238 425	335 318	320 157	308 810	324 141	5,0 %	36,0 %
Charges de personnel	420 022	434 964	419 066	454 837	479 763	5,5 %	14,2 %
Charges de gestion courante	81 090	76 965	195 587	215 110	91 527	-57,5 %	12,9 %
Charges réelles financières	20 841	25 333	11 460	10 566	9 662	-8,6 %	-53,6 %
Charges réelles exceptionnelles	2 100	0	70	2 247	8 855	294,1 %	321,7 %

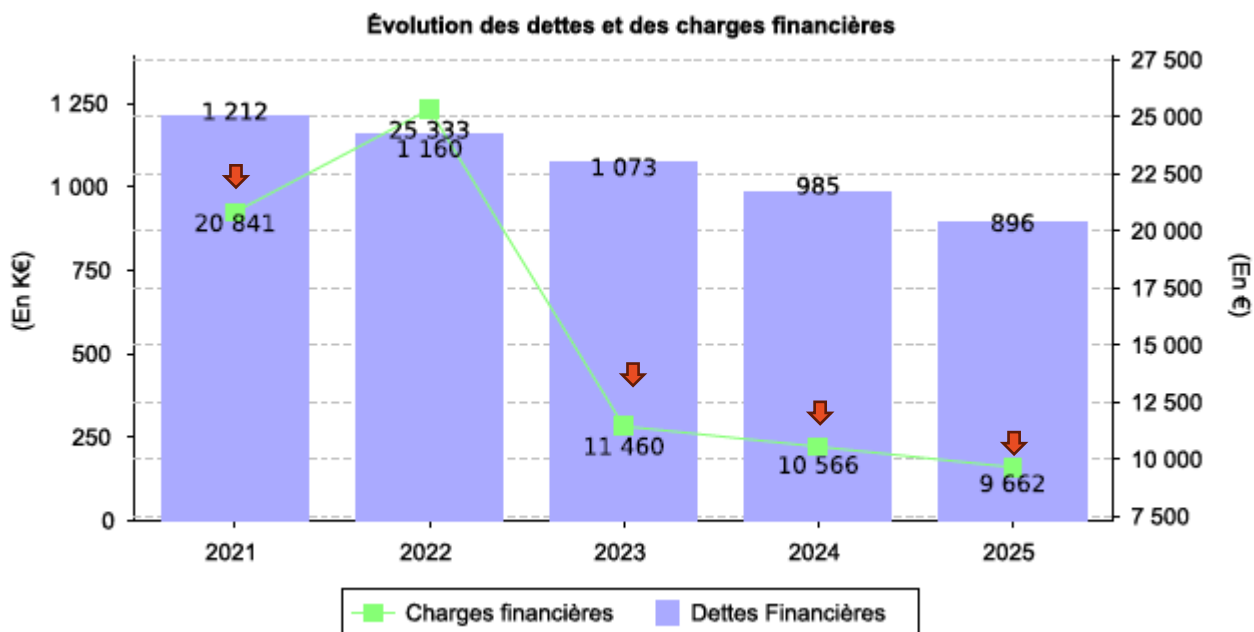
L'évolution des charges doit être analysée en tenant compte de l'inflation. Elle est passée de +2.8% en décembre 2021 +5.9% en 2022, et à +0,7% en décembre 2025. (source IPC/INSEE). Les charges sont globalement trop élevées Les changements intervenus dans le personnel, et l'augmentation du traitement direct des certains travaux modifient la structure des comptes. Seul point très positif, la réduction des charges financières offrira un peu de souplesse en cas de besoin d'emprunt pour les projets à venir.

LES ELEMENTS DE BILAN

La CAF (capacité d'autofinancement) nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la commune à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement (une fois ses dettes remboursées). Elle était négative depuis 2021 ; elle est positive depuis 2023. Ceci a permis le lancement de travaux dont les effets sont visibles : changement de l'éclairage public, lancement de la réalisation du parcours marchand, travaux de sécurisation sur la D911 etc.



L'endettement diminue de 87985 € en 2025 (c'est le montant du capital remboursé dans l'année) et les charges d'intérêts ont été réduites de moitié en 3 ans passant de 20841 € à 9662 €. Rappel : la poussée de 2022 est due aux frais de restructuration des prêts dont l'effet apparaît pleinement depuis 2023 et se poursuit en 2026. Les taux des prêts actuels restent très favorables du fait de l'inflation qui est restée supérieure au taux d'intérêt en 2025 et l'augmentation en 2026 va favoriser encore cet état de fait.

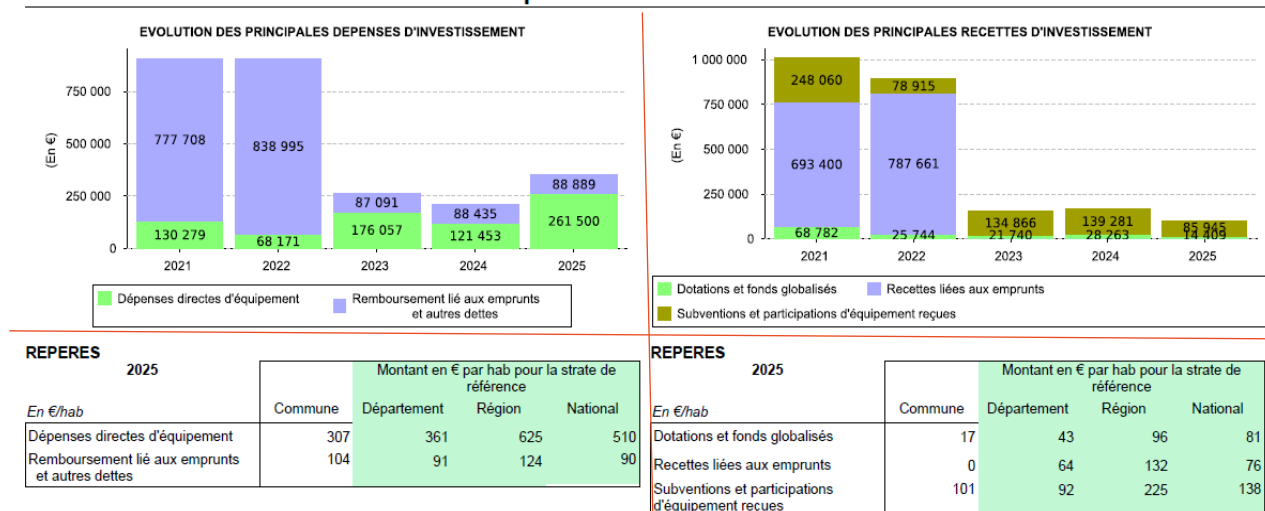


Explications fournies ci-dessous par les services financiers :

L'équilibre financier du bilan		
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

LES INVESTISSEMENTS

Les opérations d'investissement



Ce qu'il faut retenir :

Les comptes de la commune poursuivent leur redressement en 2025. Les dépenses doivent être mesurées en tenant compte des « atténuations », c'est dire des sommes perçues en remboursement des services assumés pour d'autres communes. C'est le cas des charges de scolarité de leurs enfants.

Les contributions de l'Etat progressent favorablement du fait de l'augmentation continue du nombre d'habitants, des constructions nouvelles, des extensions et des créations d'activités professionnelles.

Les nouvelles activités accueillies en 2025 auront des répercussions dans 2 ans sur les financements venant de l'état, et sur les recettes en impôts directs. A ce sujet, le report probable du démarrage de la future zone d'activités économiques due à l'annulation du PLUI est une mauvaise nouvelle.

Le financement de la création de l'espace santé-habitat se répartit sur plusieurs exercices, ce qui explique l'arrivée des subventions attendues, au fur et à mesure du déroulement des travaux. Ceux-ci se répartissent *a minima* sur 4 exercices (2023 à 2026). Un rappel : **l'Etat apporte 412 093 €, la Région Occitanie 32 418 € et le Département du Lot 94 304 €**. Le solde s'établira autour de **140 000 €** à charge de la commune. En face, des recettes provenant des impôts fonciers et de diverses taxes, viendront atténuer légèrement cette somme. L'arrivée de nouveaux habitants aura une répercussion favorable sur les futures dotations.

Les disponibilités acquises sur le fond de roulement nous permettent d'intervenir lorsque les occasions se présentent. C'est ainsi que nous acquérons actuellement une parcelle de terrain située à proximité de la station de lagunage afin de maîtriser les sites de passage des canalisations de l'assainissement. En effet, le SESEL prévoit de les changer dans les années à venir. A ce sujet, nous devons prévoir que lors de ces travaux qui concerneront le réseau d'assainissement, la commune doit prendre à sa charge la réfection du réseau d'eaux pluviales.

Les projets en cours depuis l'amélioration de la mobilité, la fin du chantier du pôle santé-habitat, les travaux de l'école des Grèzes, la réfection du toit du local de la piscine avec l'installation de panneaux photovoltaïques, l'entretien permanent de la voirie et les réflexions sur d'autres projets, ont de quoi occuper la nouvelle équipe municipale. Restent des impondérables qui ont trait à la situation du budget de la Nation, les guerres et autres inconnues climatiques, autant de données qui nous conduisent à la prudence.

La reconnaissance exprimée par nombre de Limognais permet de prévoir le meilleur pour cette commune dont l'attractivité se mesure chaque jour par le nombre de celles et ceux qui voudraient se joindre à nous.

Michel Ortaño-Magné adjoint au Maire

Les évènements à Limogne

A Limogne, on a des champion(e)s

L'équipe des jeunes, est **championne de France de Horse-ball**, dans la catégorie « Club Elite ». Ce sport qui allie le cheval et l'humain, ici nos jeunes cavalières, attire de nombreuses familles qui découvrent Limogne et génèrent ainsi de l'activité économique. Bravo à ces jeunes sportives, à leurs entraîneurs et à leurs montures !

Championne de France 🏆

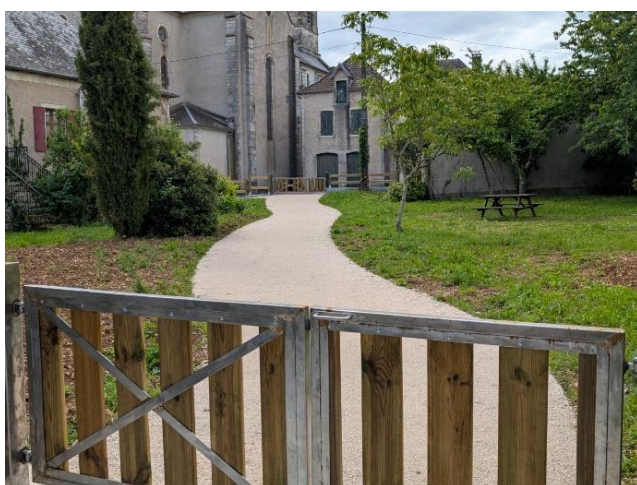


La Table de Charrou récompensée.

Nouvelle distinction pour Lucie, qui remporte le trophée de « jeune talent en salle ». Après l'inscription du restaurant sur le guide Michelin, c'est désormais la patronne (avec son mari Charles) qui est récompensée. Félicitations Lucie !

Le Pecten enfin réparé

On l'attendait depuis plusieurs mois, la réparation des fuites d'eau de la toiture du Pecten maximus, est enfin terminée. Alors que les conditions météorologiques le permettaient, Gaspard Lautry et son équipe ont pu remettre en place les 5000 coquilles, précédemment décollées pour réparer l'étanchéité de l'ensemble. Un travail de grande précision pour un résultat magnifique. L'œuvre d'art refuge du GR65, sans doute la plus belle d'après les avis de milliers de visiteurs, retrouve tout son lustre. La visite du site est un élément déterminant du choix du « vrai » chemin de Compostelle le GR65, *via podensis*. Cette œuvre d'art est devenue un objectif de visite pour certains voyageurs.



Le « **Parcours marchand** », on en parle depuis longtemps et il se construit. Le jardin est en cours d'aménagement. Les clôtures sont posées ; l'allée centrale est terminée, et il reste encore quelques aménagements à fixer. Le mur « contemporain » sera mis en place ultérieurement (chacun sait que nos artisans ne sont pas facilement mobilisables). C'est Laurent Moles qui a été choisi par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, financeur de l'opération pour cette construction.

La Belle Etape reçoit le Label « Accueil vélo »

par Lot tourisme et France-vélo Tourisme. Situé au cœur du bourg de Limogne-en-Quercy, l'atelier de « La Belle Étape » propose à la vente ou la location une gamme de VTC et VTT, avec ou sans assistance électrique pour visiter les paysages rocailloux, façonnés au fil du temps par l'histoire et la nature.



Des rendez-vous à noter sur l'agenda à Limogne

Du 24 au 31 Mai

le Salon de la photo se déploie dans la Halle culturelle

Samedi 6 juin

le Marché gourmand s'installe dans les rues de Limogne

Les 13 et 14 Juin

le spectacle de fin d'année de l'école de danse "art tendance".



Campagne d'identification des chiens et chats
les 15 et 17 juin
de 12 h à 18 h,
à la Maison des Associations :
inscription au
06 99 14 04 06



Des nouvelles de la
CCPLL

- L'annulation du PLUI a fait l'effet d'une bombe pour tous les élus et acteurs de la CCPLL. Le président appuyé par l'unanimité du conseil va saisir la Cour Administrative d'Appel. S'il n'est pas question de commenter les décisions de la justice, il est possible de demander un examen complet du dossier et d'en corriger les imperfections si nécessaire.
- La toiture de la salle culturelle La Halle à Limogne est terminée. La nouvelle sonorisation est en place

Justice et médiation : nouvelles modalités

Les permanences du conciliateur de justice à la Mairie de Limogne changent de modalité : Pour obtenir un rendez-vous, s'adresser à la Mairie en donnant vos coordonnées, y compris une adresse mail si possible. Le conciliateur prendra directement contact avec vous pour fixer un rendez-vous.

Le marché de la truffe d'été
(*tuber aestivum*) reprend le **dimanche**
à partir du **7 juin à 10 h**,
place d'Occitanie à Limogne en Quercy



« On dit que... »

des nouvelles à la pelle et à la pioche !

On dit que... les logements de Lot-Habitat seront disponibles au début de l'année 2027. Il faut s'inscrire dès maintenant sur internet à demande-logement-social.gouv.fr/ ou sur le site de lot-habitat.com/. En cas de difficultés, s'adresser à France Services. Attention, l'ordre d'inscription intervient dans le choix !

On dit que... le commerce à Limogne c'est bon pour tous, y compris pour les habitants des communes voisines ou pour les visiteurs, nombreux en ce moment.

On dit que... les travaux de la Maison de Santé sont commencés ; encore un chantier qui s'ajoute aux précédents. Les futurs usagers attendent avec impatience leur nouveaux locaux. Ce sera pour début 2027.

On dit que... ce serait bien que les restaurants et autres commerces de bouche, coordonnent leurs jours et horaires d'ouverture. On le réclame souvent à la mairie. Dommage pour l'image et l'économie locale !

On dit que... la lutte contre les moustiques c'est maintenant. Première précaution : ne pas laisser des points d'eau stagner dans les pots de fleurs, les bâches à bois etc... Les moustiques s'y reproduisent très bien.

On dit que... l'immeuble qui fait face à l'ancienne pharmacie est vraiment très beau. Vrai. Maintenant habité, il ne manque que le rez-de-chaussée. Là, une surprise pourrait bien arriver rapidement !

On dit que... l'entretien des haies qui débordent sur la voirie est de la responsabilité des riverains. C'est une obligation et aussi une preuve de citoyenneté ! Certaines rues vont devenir impraticables ; urgent.

On dit que ... le projet de mini parc photovoltaïque de Limogne en Quercy, projeté en partenariat avec Céléwatt est toujours en attente mais tant la commune que CéléWatt, ne peuvent faire mieux. Dommage.

On dit que ... deux numéros sont à retenir : Assistante sociale : 05.65.53.47.70

France-services : 07.89.92.34.01

C'est signé : L'oreille interne

Le Gazouillis de Limogne en Quercy, est aussi sur le site : www.mairie-limogneenquercy.fr.

Dir. de la publication : Jean Claude Vialette, rédaction, mise en page : M. Ortalo-Magné, révision Yann Dalle, Photos M.O-M. . 28/05/2026

Il est possible de suivre l'activité économique, sociale, culturelle et touristique sur les adresses suivantes : <https://www.intramuros.org/limogneenquercy> et sur le site internet de la mairie.